



Municipalité de
**SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par les présentes, donné par la soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Le règlement 2022-284 décrétant une dépense et un emprunt de 2 500 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale a été adopté le 04 avril 2022.

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la loi, soit par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 avril 2022 pour un montant de 2 500 000.00\$.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2022-284 au bureau de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton durant les heures régulières d'ouverture.

Ledit règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 09 mai 2022.


Sylvie Champagne
Directrice générale greffière-trésorière